



SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

COMITÉ SYNDICAL

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU MARDI 23 JUILLET 2024

18H30

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

MARDI 23 JUILLET 2024

DELIBERATION N°2024_0701 – RAPPORT D'ACTIVITE 2023	5
DELIBERATION N°2024_0702 – DECISION MODIFICATIVE N° 1.....	5
DELIBERATION N°2024_0703 – MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL DE PLUS DE 10 %.....	6
ANNEXE REMISE AUX DELEGUES.....	9

SEANCE DU MARDI 23 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS.

Date de la convocation : Vendredi 28 juin 2024

Secrétaire de séance : Patrick JOUSSAUME

<i>Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 11, Pouvoir : 1)</i>					
TITULAIRES			Présents (11)	Excusés (12)	Pouvoirs (1)
ACCOUS	BERGEZ	Eric	X		
AGNOS	BERNOS	André			X M. MAUNAS
ANCE-FEAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre	X		
BEDOUS	LAPORTE	Pierre		X	
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe	X		
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie		X	
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne		X	
HERRERE	GARCES	Catherine	X		
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul		X	
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (3)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIULE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEUS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène		X	
GOES	LOUSTAU	Didier		X	
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINT-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

<i>Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 4, Pouvoir : 0)</i>					
TITULAIRES			Présents (4)	Excusés (6)	Pouvoirs (1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude		X	
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALET	Henri			
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie		X	
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert	X		
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain		X	
SUPPLEANTS			Présents (2)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAU	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
BUGNEIN	LIBANTE	Raymond			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian		X	
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NAVARRENX	BARTHE	Nadine		X	
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			
<i>Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 1, Pouvoir : 0)</i>					
TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert	X		
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme		X	
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable

COMPTE RENDU DES DÉBATS

Monsieur Patrick JOUSSAUME est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 27 Mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée est informée que la séance du bureau syndical du mardi 23 juillet 2024 à 17h30 a fait l'objet d'une présentation synthétique de l'analyse des offres reçues concernant la consultation engagée pour l'élaboration et la conception du site internet du SMGOAO. Suite à cette présentation, les membres du bureau ont décidé de retenir le prestataire TYPOCITY pour un montant de 9 624,00 € TTC.

Délibération N°2024_0701 – RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Rapport n°2024 0701 : rapporteur : Patrick MAUNAS

L'article L5211-39 du CGCT dispose que :

Le Président du SMGOAO adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux Présidents de chaque EPCI membre un rapport retraçant l'activité de la structure, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant du SMGOAO.

Ce rapport fait d'abord l'objet d'une communication par le Président du SMGOAO à l'Assemblée délibérante en séance publique.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du présent rapport d'activité 2023 annexé au présent rapport

Annexe :

- *Rapport d'activité 2023 + dossier annexe*

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 23 juillet 2024

Délibération N°2024_0702 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – OPERATION D'ORDRE SECTION INVESTISSEMENT

Rapport n°2024 0702 : rapporteur : Daniel ARRIBERE

L'assemblée est informée qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement de crédits pour l'opération 123 Étude hydraulique de la Vallée de l'Escou.

Cette étude s'est achevée en décembre 2023, et des travaux étant à prévoir suite au rapport final de cette étude, les opérations comptables liées aux frais d'études du compte 2031 doivent faire l'objet d'une intégration à l'inventaire dans un compte de travaux 2312.

Cette intégration des frais d'études à l'inventaire est réalisée par opérations d'ordre budgétaires, et des crédits budgétaires sont nécessaires.

En conséquence, il convient de modifier le budget 2024, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2312 (041) - 01 : Agencements et aménagen	135 327,18	2031 (041) - 01 : Frais d'études	135 327,18
	135 327,18		135 327,18
Total Dépenses		Total Recettes	135 327,18

Ce mouvement budgétaire correspond à une régularisation, équilibrée en dépenses et recettes d'investissements.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **VOTE** la modification du budget 2024 comme présentée ci-dessus

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 23 juillet 2024

Délibération N°2024_0703 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN
EMPLOI A TEMPS NON COMPLET DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET
COMPTABLE

Rapport n°2024_0703 : rapporteur : Patrick MAUNAS

Le Président expose au Comité Syndical la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de responsable administratif et comptable permanent à temps non complet (18 heures hebdomadaires) afin de répondre aux besoins du service et à la charge de travail qui en découle (extension des tâches administratives et comptables et missions supplémentaires).

Dans ce but, l'emploi de responsable administratif et comptable créé pour un temps de travail hebdomadaire de 18 heures par délibération du Comité syndical en date du 14 mars 2023 serait supprimé à compter du 1^{er} octobre 2024 et un nouvel emploi à temps complet de responsable administratif et comptable serait créé à cette même date.

Le tableau des emplois serait complété comme suit :

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie(s) hiérarchique(s)	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement si recrutement en qualité de contractuel
Responsable administratif et comptable	Grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs	C	1	35 heures	article L.332- 14 du Code général de la fonction publique

	Grades du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux				
		B			

Ce nouvel emploi permanent pourra être pourvu :

- par le recrutement d'un fonctionnaire en application du principe général posé à l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont occupés par des fonctionnaires,
- par dérogation, par le recrutement d'un agent contractuel, en application des dispositions de l'article L.332-14 du Code de la fonction publique, qui permet, le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement du fonctionnaire.

Le contrat de travail est alors conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, l'emploi pourrait être doté du traitement afférent à un indice brut compris entre l'indice brut 367 (IB correspondant au 1er échelon d'adjoint administratif) et l'IB 431 (IB correspondant au 6ème échelon de rédacteur).

Le cas échéant, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour les cadres d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires par délibération du Comité Syndical en date du 14 mars 2023.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après avis favorable du Comité Social Territorial Intercommunal rendu le 27 juin 2024,

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** De la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (18 heures hebdomadaires) de responsable administratif et comptable,

De la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet de responsable administratif et comptable,
- **PRECISE** Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 23 juillet 2024

INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Président

Patrick MAUNAS



Le secrétaire de séance

Patrick JOUSSAUME

ANNEXE REMISE AUX DÉLÉGUÉS

MARDI 23 JUILLET 2024

ANNEXE 1 : RAPPORT D'ACTIVITE 2023 + DOSSIER ANNEXE

Rapport d'activité et bilan de la mission de suivi déjà transmis et disponibles sur le site internet du SMGOAO